

Genève

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **47 (1959)**

Heft 869

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-269465>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VAUD

Referendum de la Tour-de-Peilz

A la suite d'un referendum signé par 908 électeurs et électrices, la question suivante a été posée, les 13 et 14 juin, aux 2173 électrices et aux 1655 électeurs de la Tour-de-Peilz : « Acceptez-vous d'autoriser la Municipalité, agissant au nom de la Bourse des Pauvres, à concéder à la « Société Patinoire de la Riviera vaudoise », un droit de superficie sur la place des Terreaux (7331 mètres carrés), d'une durée de trente ans, renouvelable, contre paiement d'une finance annuelle de Fr. 5500.— ? »

Il y a eu 1336 votantes, soit le 61 % des électrices inscrites, et 1116 votants, soit le 68 % des électeurs inscrits ; le droit de superficie pour la patinoire des Terreaux a été accordé par 1561 oui contre 880 non.

La campagne, avant la votation, fut animée ; le Conseil communal, la Municipalité, le comité d'initiative pour la patinoire avaient adressé aux citoyennes et aux citoyens un appel les engageant à voter oui. La première électrice qui se présenta au scrutin, Mme Arlette Brion, fut accueillie par M. A. Henry, syndic, qui lui remit une gerbe de fleurs et le livre « La Tour-de-Peilz, cité rhodanienne », en souvenir de cette journée mémorable. S. B.

Les cartes d'électrices

La Municipalité de Lausanne demande un crédit supplémentaire de Fr. 20.000.— pour le personnel surnuméraire qui a préparé les cartes d'électrices, au nombre de 45.000, ce qui revient à 44 centimes la carte, si nous comptons bien. Plus les frais d'impression, cela fait bien peu en considération de la somme payée par les femmes sous forme d'impôts ! La distribution de ces cartes a commencé.

A Lutry, les 1800 citoyennes (946 citoyens) ont reçu, avec leur carte civique, un message de la Municipalité disant : « En vous faisant parvenir pour la première fois votre carte civique, l'autorité municipale tient à vous exprimer ses félicitations et souhaite que vous obteniez satisfaction dans l'exercice de vos droits civiques ».

Un joli geste

A Lausanne, M. Ed. Grossi, industriel à Ouchy, a retenu vingt-quatre heures la carte d'électrice adressée à sa femme et la lui a remise le lendemain, jour de son anniversaire, avec une gerbe de fleurs et ses félicitations ! Mme Grossi est la vice-présidente du groupe des femmes libérales.

Les femmes dans les conseils généraux

Dans les communes ayant moins de 800 habitants, le Conseil communal est remplacé par le Conseil général, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens qui doivent prêter serment. Au fur et à mesure que se rassemblent ces conseils généraux, des femmes, généralement en petit nombre, prêtent aussi serment, et d'aucunes sont immédiatement appelées à prendre une part active à l'administration de la commune.

A Combremont-le-Grand, où habite Mme Déprat, présidente de l'Association des paysannes vaudoises, huit femmes ont été admises dans le Conseil général, et cette journée historique a été marquée par une collation : vin offert par la commune et biscuits offerts par les citoyennes. Il y eut même de la musique.

A Missy où, de tout temps, on a été féministe, 32 femmes ont prêté serment.

Paudex compte 207 électrices et 195 électeurs. Douze femmes ont été admises au conseil général, le 13 juin. Parmi elles, Mme Ida Boitz, la femme du médecin, et ses deux filles.

A Vufflens-la-Ville, Mmes Louise Cauté et Mina Vuilloud ont prêté serment ; l'une d'elles a été aussitôt nommée membre de la commission qui étudie l'introduction d'une assurance complémentaire infantile.

Femmes dans les commissions

A La Tour-de-Peilz, Mme M. Sordet a été nommée membre de la commission consultative de protection et de secours des civils.

Nos suffragistes à l'œuvre

Protection des minorités

(suite de la 1ère page)

vriers viennent de partout, elles ont peine à se comprendre, pourtant on peut d'emblée neutraliser les éléments qui pourraient semer la méfiance et créer un climat de confiance par des activités collectives et des contacts personnels. Dans telle ville, des comités mixtes tentent d'obtenir du travail pour les ressortissants de minorités méprisées et tenues à l'écart.

Aux Indes, de jeunes travailleurs bénévoles, venus du monde entier s'installent dans une communauté indienne pour construire des routes, ils vivent sur un pied d'égalité avec les habitants, ils partagent leurs repas, quand ils se quittent, ce sont des amis qui se séparent.

Dans de grandes villes d'Europe, pour rapprocher des femmes isolées de nationalités différentes, des clubs culinaires, où chacune vient cuisiner des spécialités de son pays, créent rapidement des liens d'amitié entre étrangères.

Les camps de jeunesse de toutes sortes : éclaireurs, océaniques, jostiques, etc., arrivent à créer une ambiance amicale entre des jeunes de toutes races ou de toutes couches sociales.

Cependant cette attitude est-elle durable ? le campeur de retour chez lui n'endosse-t-il pas derechef ses vieux préjugés ? C'est fort à craindre. On se demande alors d'où viennent les préjugés ? à quel âge se développent-ils ?

A l'âge scolaire affirme quelqu'un. — Non, rétorque-t-on, les jeunes entre eux sont sans préjugés, c'est dans leur famille qu'ils en ont, ou dans le groupe social auquel ils appartiennent.

Cependant beaucoup pensent que la tendance au préjugé est innée chez tous les humains et que les adultes suggèrent facilement le mépris de tels ou tels individus, de tels ou tels groupes. On a vu, il y a peu d'années, des groupes de jeunes créés pour développer la haine et poursuivre des buts agressifs, chacun s'en souvient.

Pour lutter contre cette tendance innée, il faut d'abord instruire. Un représentant fort expérimenté venu du Dahomey affirme que des hommes ignorants sont fatalement

remplis de préjugés, l'instruction est indispensable. Puis il faut éclairer, créer des occasions de contacts entre des gens différents qui ont peine à se comprendre. Toutes les techniques d'échanges, de cours, de conférences, de documentation illustrée doivent être utilisées pour remplacer l'ignorance et le mépris par la bonne entente.

Le groupe juridique (président Dr Riegner) recherchait les moyens de lutter contre les discriminations par des mesures légales. Cette méthode est dans bien des cas difficile, le droit international n'est pas encore élaboré ni instauré. Cependant, il est des cas où les mesures légales sont rapides et efficaces : qu'on songe à l'égalité des droits civiques qui ont été conférés par les parlements nationaux à la plupart des femmes du monde grâce à la pression internationale. Nous sommes bien placés, en Suisse, pour apprécier la valeur d'une mesure légale puisque c'est ce dont nous avons besoin pour pouvoir participer à la vie civique de notre pays !

La deuxième Conférence des organisations non gouvernementales qui s'emploient à éliminer les préjugés et la discrimination.

1. Constatant qu'une longue période s'est écoulée pendant laquelle les femmes dans le monde ont réclamé leurs droits ;

qu'alors seulement l'éducation tendant à éliminer toute discrimination pourra avoir son plein effet ;

2. Prie l'Organisation des Nations Unies d'intensifier ses efforts afin que les Gouvernements accordent leurs lois internes avec les principes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les délégués, enrichis par l'expérience les uns des autres s'en retournent lutter, chacun dans sa sphère, contre le préjugé, cette grave maladie qui affecte toutes les régions du monde ; ils souhaitent se rencontrer bientôt, mais garder le contact entre eux par le moyen d'un organe permanent.

La participation des femmes à la vie publique

Le parti libéral vaudois ne craint pas de faire parler des femmes, et pour cela il semble faire appel plus particulièrement aux journalistes. Déjà en 1945, il avait demandé, au cours d'un campagne électorale, à une aspirante citoyenne de donner l'opinion d'une acheteuse sur les grands magasins et les petits magasins, et quelques mois plus tard, de plaider la cause du suffrage féminin. Après la victoire féministe du 1er février, c'est une jeune journaliste d'Yverdon, Mme Françoise Perret, qui tient à la fois de la terre neuchâteloise et de la terre vaudoise, qu'il a chargée de parler de la participation des femmes à la vie publique, à l'occasion de la journée libérale du 5 juin.

Mme Perret a traité son sujet avec autorité et clarté, avec intelligence et franchise, en rappelant les expériences faites ailleurs et aussi les expériences vaudoises, qui comptent déjà deux élections de députés par un corps électoral mixte, quatre élections de conseillers municipaux et deux referendums communaux. Les femmes, demain, collaboreront utilement avec les hommes en se préoccupant du bien commun, dans un esprit de justice et de paix. Elles se garderont bien de créer un parti de femmes ; elles entreront dans les partis existants, après avoir jugé et comparé, pour exercer, par leur intermédiaire, une action directe et si possible efficace.

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à lui trouver des abonnés.

Meubles en jonc - Vannerie
Articles de voyage - Maroquinerie
Parasols - Parapluies

A. PEIRY

7, avenue Pictet-de-Rochemont
Tél. 36 87 35

LE ROSEY

ROLLE (Hiver à Gstaad)

Institut international de jeunes gens

(9 à 18 ans)

NEUCHÂTEL

M. Porchat parle aux suffragistes

Répondant à l'appel de la section de Neuchâtel, M. Jean-Pierre Porchat, chancelier d'Etat, a parlé devant un auditoire sympathique de « L'institution du suffrage féminin dans le canton de Neuchâtel ».

Peut-on trouver sujet d'une plus brûlante actualité ?

Le confédéricien fit tout d'abord l'histoire de la question, soulignant l'attitude ferme, courageuse, sereine, des suffragistes durant la dernière campagne. Si en 1938, à la suite d'un sondage effectué dans les communes, trois seulement — La Chaux-de-Fonds, Fontainemelon et Cortaillod — répondirent affirmativement à la question, il n'en est pas de même aujourd'hui. La motion déposée sur le Bureau du Grand Conseil et acceptée à la session de mai, passera à nouveau à la session extraordinaire de juin, ce qui laisse prévoir que la question de l'introduction du suffrage féminin sur le plan cantonal sera soumise au peuple fin 1959, début 1960. Certains articles de la Constitution seront modifiés, mais pas tous, puisque depuis un an des femmes jurés sont prêtes à fonctionner dans nos différents districts et que depuis plus longtemps déjà elles font partie des Prud'hommes.

Les femmes ont mille et une raisons de s'intéresser aux affaires publiques et il faut qu'hommes et femmes se donnant la main, s'étant réparti les tâches, travaillent en commun au bien du pays.

Ce brillant exposé fut vivement applaudi et l'entretien qui suivit prouva à M. Porchat de quel point il avait su intéresser son auditoire.

Introduit par Mme Gallino, présidente, le confédéricien fut remercié par Mme André Sandoz.

E. A.

Bientôt la votation cantonale

A une forte majorité, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté la modification constitutionnelle accordant les droits civiques aux femmes. La votation cantonale aura lieu probablement le 26 septembre.

GENÈVE

Le Grand Conseil genevois est appelé à se prononcer sur la question du suffrage féminin, les 3 et 4 juillet.

A l'heure où nous mettons sous presse, on escompte un vote affirmatif sur ce sujet.

BERNE

Le 30 juin, la section suffragiste bernoise, ainsi que le Groupe romand, a entendu une conférence de Mme Gertrude Girard, la présidente de l'Association vaudoise des citoyennes et présidente de la section de Montreux, sur le sujet : « Une citoyenne vous parle de ses expériences ».

ST-GALL

La nouvelle présidence de l'Alliance a été élue le 2 mai. Mme Dora Rittmeyer-Iselin, de St-Gall. La nouvelle présidente, d'aspect modeste, réservé, a donné sa mesure à l'occasion de la SAFFA 1958, à la tête du pavillon de la femme dans la communauté. On n'a pas oublié la réussite de cette section, une des plus importantes, une des plus difficiles à réaliser puisqu'elle devait illustrer, sans vantardise mais avec un sens aigu des réalités, la place jouée par les femmes dans la vie nationale par l'intermédiaire des nombreuses associations qu'elles animent, sur le plan cantonal et sur le plan fédéral, souligner combien le manque de droits civiques diminue et retarde leur action. Rappelez-vous les figurines féminines qu'un mouvement d'horlogerie élevait au niveau des figurines masculines, et qui indiquaient le progrès que doit encore réaliser la démocratie suisse.

Mme Rittmeyer est docteur en philosophie ; elle préside le Centre de liaison des associations féminines de St-Gall ; elle a joué un rôle remarquable au sein des Femmes universitaires, du Lyceum-Club, du Suffrage féminin de son canton. On peut être assuré que l'Alliance, sous son égide, continuera son travail intelligent et réfléchi, pour le bien de l'ensemble des femmes suisses, et partant du pays.

Un signe heureux pour le début de son activité nouvelle est la motion qui vient d'être déposée au Grand Conseil du canton de St-Gall concernant l'admissibilité des femmes aux commissions scolaires, aux Conseils de paroisse et dans les tribunaux.

S. F.

